



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affichage

Question écrite n° 84772

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la promotion publicitaire de la fête de la musique. En effet, cette fête est devenue, depuis 28 ans, une tradition culturelle populaire, particulièrement fréquentée par les diverses générations. Toutefois, la communication publicitaire n'est pas toujours visible et lisible sur les affiches d'annonces de cet événement national et musical. Il serait donc souhaitable que cette création graphique puisse être la plus visible et compréhensible possible, et ce dans des formats différents, vus (pour les affiches) et lus (pour les documents publiés sur des journaux ou publications). Cette réflexion est véritablement à mener pour rendre plus efficace cette communication publicitaire, notamment par l'utilisation d'un logo plus apparent. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ces remarques et sur les moyens d'y apporter une réponse.

Texte de la réponse

Chaque 21 juin, depuis près de trente ans, l'adhésion populaire que connaît la Fête de la musique repose davantage sur la vigueur et l'originalité des multiples initiatives individuelles qui la composent, que sur un plan de communication publicitaire. Dans le contexte d'un événement qui revêt, de ce point de vue, un caractère très particulier, l'action de l'État se limite pour l'essentiel à prendre en charge un dispositif modeste de coordination, permettant la réalisation d'un programme national et international aussi complet que possible. Cette action de promotion s'accompagne de l'édition d'une affiche et d'un logo, mis à disposition des organisateurs qui peuvent diffuser ce matériel de communication comme ils le souhaitent. L'hypothèse de structurer davantage cette campagne d'information du public, par exemple en imprimant, sous des formes diverses, un nombre beaucoup plus important de supports visuels et en assurant les coûts d'acheminement et d'affichage, conduirait pour l'État, à des dépenses considérablement plus lourdes, pour un résultat, à coup sûr, très limité à l'égard du rayonnement de la « Fête de la musique ».

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84772

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8002

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 9996